



## REUNION DES PRESIDENTS DE CLUBS

28 novembre 2025

PROCES-VERBAL de REUNION

### Clubs représentés :

Bagnères ; Bernac ; Bordères ; Laloubère ; Lourdes ; Odos ; Ordizan ; Orleix ; Sémeac ; Tarbes

### Clubs excusés / absents :

Juillan ; Lannemezan ; Luz ; Maubourguet ; Nouilhan ; Rabastens ; Sarrancolin ;

Nom Prénom	Club	Signature
LUISIER Ludovic	SAB Cyclo	
Albouy Francis	Cigognes.	
HABAS Christian	ORLEIX	
DELROS Benoît	JS Odos Cyclo VTT	
RENAUD Jérôme	ACBB Bagnères de Bigorre	
PINTOS Thierry	ACBB "	
CARDEVILLE Gérard	VALALOUBÈRE	
LAFON Patrick	CRL 65	
RAFEL MORENO	CRL Lourdes	
SENNEZ Fabrice	codep	
CAQUARD Jean Yves	CRL 65	
EVAN Philippe	SEMI	
GROBERT Yvan	O.C.C.	
JULIENET Michael	VA Laloubère - CODEPES	

### 1 ACCUEIL DU NOUVEAU CLUB FFVELO : ACBB (BAGNERES)

- Président ACBB : Thierry PINTOS
- Pilotage section FFVélo : Jérôme RENAUD
- Des activités historiques "compétition"
- Activités formation et sécurité, y compris dans les écoles
- Ouverture d'une section FFVélo en 2026 pour attirer les pratiquants "loisirs"

### 2 CALENDRIER 2026 (COMPLEMENTS SUITE REUNION OCTOBRE)

- Brevet 100km : 11/04 au départ de Sémeac
- **Maubourguet : date à préciser SVP**
- Cigognes : 31/10
- Bagnères : pas de rando en 2026

### 3 ASSEMBLEE GENERALE CODEP 65

- 16 janvier au CAC à Séméac
- Rapport AG sera transmis aux clubs en décembre
- Point particulier => **APPEL A CANDIDATURE**
  - o Trésorier
  - o Référent Sécurité
  - o Membre CA
- Résultat 2025 : # -700 €
- Budget 2026 : 3500 €
- L'enjeu désormais : les effectifs, qui sont en baisse régulière depuis quelques années

### 4 LA QUESTION DES ASSURANCES

- Les clubs FFvélo souhaiteraient pouvoir accueillir des cyclos affiliés à d'autres fédérations (FFC, UFOLEP...) ou bien régulièrement assurés (CRL65 à partir de 2026 par exemple) dans leurs sorties régulières Cyclo-montagnarde 2027
- L'assurance FFvélo de base des clubs ne le permet pas aujourd'hui
- La Fédération a précisé cela dans un courriel récent, reproduit ci-après :

***Il faut bien comprendre que les sorties du club sont réservées aux licenciés de la structure.***

*Si le club désire accueillir des personnes non licenciées (une personne licenciée à l'UFOLEP, la FFC... est considérée par l'assurance fédérale comme un non licencié), il faudra que le club ait souscrit :*

- *l'option A pour accueillir ces cyclos, qui seront limités à 3 sorties*
- *ou l'assurance chapeau, le contrat "Assurance RC chapeau", qui s'adresse aux Clubs organisateurs de sorties cyclotouristes (ponctuelles ou régulières), lors desquelles participent des licenciés d'une autre fédération que la Fédération française de cyclotourisme, ou des personnes appartenant à un Club Omnisport ou un Office Municipal des Sports.*

*Cette assurance permet de répondre à l'obligation d'assurance (art L 321-1 du Code du Sport), en couvrant à la fois :*

- *La Responsabilité Civile Organisateur*
- *La Responsabilité Civile des participants licenciés auprès d'une autre Fédération que la Fédération Française de Cyclotourisme.*
- *La Responsabilité Civile des participants appartenant à un Club Omnisport ou un Office Municipal des Sports.*

*A l'ouverture de la saison 2026, cette option pourra être prise en ligne dans l'espace structures avec le nouvel assureur elle sera d'un montant de 130 € à l'année.*

***En cas de sinistre grave le club peut être responsable.***

*Un licencié dans un autre club de la Fédération française de cyclotourisme peut rouler avec sans problème il est couvert par sa licence (selon l'option d'assurance choisie).*

- Cette situation ne convient pas aux clubs représentés à la réunion :
  - o Cela paraît contraire à l'objectif de rassembler les cyclos dans les clubs ;
  - o L'assurance de 130 € peut représenter un coût difficile à supporter pour nos clubs ;

- Le Président Philippe EVON abordera ce sujet, autant que possible, à l'occasion des Assemblées Générales du COREG et de la FFvélo.

## 5 CYCLO-MONTAGNARDE 2027

- 1 cyclo-montagnarde / an dans chaque département montagnard (65-31-09-11-66)
  - o 2026 : Haute-Garonne
  - o 2027 : Hautes-Pyrénées / Départ et Arrivée à Bagnères-de-Bigorre / 10-11 juillet
- Le COREG va gérer plusieurs aspects de l'organisation en direct :
  - o Finances
  - o Communication
  - o Inscriptions
- A charge du CODEP
  - o Mobilisation des clubs
  - o Présences le jour J : logistique, ravitaillements...
  - o Conception et déclaration des circuits en Préfecture
- Parcours
  - o Formule Grimpeur
  - o Formule Baroudeur
  - o 1 jour ou 2 jours
  - o 2 boucles de 90 km

### PROCHAINE REUNION

**La date sera fixée lors de l'AG du CODEP le 16 janvier 2026**

Fait à Tarbes, le 28 novembre 2025

Le secrétaire

**Ludovic LHUISSIER**

Le Président

**Philippe EVON**